



durabl

nts creuses

riculture ZDE

Prospective

Lotissement

Densité urbaine

Zones protégées

Ecoquartiers

Paysages

PCET

Zones 30

Aménagement

Biodiversité

Sécurité routière

PAVE

Réglementation publicité

Elevages

Rénovation énergétique

Plans d'eau

Sécurité routière

PGRI

Accessibilité

PLH

Développement durable

Déplacements doux

Espaces agricoles

Cartographie

Voirie pour tous

Logement

Urbanisme

Habitat

Agriculture

ZAC

Développement durable

Diagnostics territoriaux

Lotissement

PLUi

Densité urbaine

Zones humides

Circulation

Agenda 21

Paysages

Risques

PCET

Zone 30

Consommation d'espaces

PAVE

Code de la rue

Haut débit

Déplacements doux

Circulation

Logement

Habitat

Urbanisme

Agriculture

Zones humides

Densité

Ecoquartiers

PCET

Risques

Eaux

RLP

Eolien

PLU

Agenda 21

SCOT

Aménagement

durable

Habitat

Biodiversité

Contact :

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Mission Développement Durable et Connaissance des Territoires

Tél : 02 41 86 62 57 - Fax : 02 41 86 82 76

mél : ddt-mddct@maine-et-loire.gouv.fr

http://www.maine-et-loire.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires

Le Conseil aux collectivités proposé par la DDT

Sur de nombreuses thématiques,
la DDT peut offrir un conseil aux collectivités,
notamment en amont des projets.

Les collectivités bénéficieront de son expertise pluri-disciplinaire.
Le projet s'en trouvera enrichi, son suivi en sera facilité
et sa réalisation accélérée.

Le conseil, c'est donc pour la DDT, au-delà de son rôle
d'information réglementaire, une manière
d'inscrire son action d'aujourd'hui
au service de la construction,
par les collectivités,
des territoires de demain.

Pierre BESSIN
Directeur Départemental
des Territoires
de Maine-et-Loire

Un conseil renoué
offert par la DDT
succède à l'ATESAT,
pour ...

- ✓ accompagner le développement démographique et économique de l'Anjou
- ✓ préserver la qualité de l'environnement et du cadre de vie des habitants
- ✓ impulser la transition énergétique
- ✓ contribuer au dynamisme agricole du département
- ✓ aider à la structuration des intercommunalités

Conception : DDT 49 - Octobre 2013

le conseil proposé par la DDT : illustrations

Urbanisme

Établir des pré-diagnostic de territoire afin d'aider les collectivités à formaliser leur commandes pour l'élaboration de documents d'urbanisme ou de projets particuliers

Aider les collectivités à exprimer leurs objectifs d'urbanisation (orientation d'aménagement et de programmation, dents creuses, ...)

Éclairer les collectivités dans le choix et l'utilisation optimisée des outils fonciers ou fiscaux, notamment pour le renouvellement urbain

Aménagement

Animer des démarches prospectives de communes rurales : quel avenir en matière de mobilité, cadre de vie, habitat ?

Accompagner les démarches d'écoquartiers en encourageant les reconfigurations urbaines. Faire profiter de l'expérience des opérations déjà engagées et de la démarche de labellisation pour enrichir les projets

Expliquer les méthodes d'évaluation, notamment environnementale, et leur intérêt à les intégrer dans la conduite des projets d'aménagement

Habitat - Construction

Apporter une compétence technique et réglementaire en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments

Assurer un appui méthodologique dans la reconquête des centres-bourgs pour la réalisation des diagnostics (apport de données, aide à la rédaction de cahier des charges...), participer à la poursuite des démarches (diffusion d'expériences, conseil d'optimisation des outils réglementaires...)

Accompagner les collectivités dans le développement de l'habitat adapté afin de répondre aux objectifs du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Environnement

Aider à la prise en compte des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau, et à l'appréciation du rôle des zones humides

Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de règlements locaux de publicité par une description de la démarche et de la réglementation et un appui méthodologique pour l'instruction des autorisations

Apporter du conseil et de la méthode aux collectivités pour lancer des études en vue de rationaliser les syndicats d'eau potable ou d'assainissement

Conseiller les collectivités pour la création et le suivi des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) : participation à l'analyse du besoin et présentation des procédures réglementaires

Risques

Appuyer les collectivités dans leurs obligations dans le développement de la culture du risque (fourniture de données ou de méthodologie sur les DICRIM ou les PCS ; participation aux réunions d'information du public)

Sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité en apportant des éléments de méthodes, en contribuant à l'élaboration de cahiers des charges et en participant au suivi des diagnostics ou des études

Mobilité - Sécurité routière

Proposer des éléments de méthode aux collectivités et identifier des points de vigilance (déplacements doux, partage de la rue...) pour les accompagner dans leurs réflexions sur l'élaboration de plans de déplacement

Fournir des analyses d'accidentologie et présenter les grands enjeux locaux de la sécurité routière pour éclairer les collectivités dans leurs actions visant à faire évoluer les comportements

Accessibilité

Présenter une méthode d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), fournir les outils adaptés, participer au groupe de travail

Apporter des éléments de méthode pour la réalisation de diagnostics accessibilité des bâtiments publics et aider à la rédaction de cahiers des charges de leur mise aux normes

Apporter de l'information aux intercommunalités sur les obligations réglementaires des propriétaires privés d'ERP en matière d'accessibilité

Au-delà de ces illustrations, la DDT peut apporter sa contribution à des projets de territoire plus globaux.

